



Modalités de sélection en Équipe de France d'Escalade



FRANCE
ESCALADE

Saison 2021

MAJ votée au CA du 29 avril [Equipes de France de vitesse]

MAJ votée au Comex du 20 mai 2021 [Equipes de France jeunes de bloc et difficulté]

Pour information [remplacement des championnats de France ou étapes de coupe de France par des sélectifs]

8-10 quai de la Marne - 75019 PARIS

T. +33 (0)1 40 18 75 50

F. +33 (0)1 40 18 75 59

www.ffme.fr

Contenu

I - CADRE REGLEMENTAIRE.....	3
II - MODALITES DE SELECTION EN EQUIPE DE FRANCE.....	4
Introduction.....	4
1. Sélection pour les compétitions préparatoires aux Jeux Olympiques de Tokyo en 2021	5
2. Sélections en équipe de France pour les étapes de coupe du monde 2021	6
3. Sélections en équipe de France pour les championnats du monde 2021.....	10
4. Sélections en équipe de France pour les étapes de coupe d'Europe seniors 2021.....	11
5. Sélections en équipe de France jeunes d'escalade	17
A. Sélection en équipe de France pour la saison de coupe d'Europe jeunes 2021.....	17
B. Sélection en équipe de France pour les championnats d'Europe et championnats du monde jeunes 2021	24
Extraits du Règlement intérieur de la FFME :	26



8-10 quai de la Marne - 75019 PARIS

T. +33 (0)1 40 18 75 50

F. +33 (0)1 40 18 75 59

www.ffme.fr

La fédération a mis en place 7 équipes de France d'escalade : en difficulté, bloc et vitesse, pour les seniors et les jeunes, et une équipe handi-escalade en seniors (dont les modalités de sélection font l'objet d'un document séparé).

I - CADRE REGLEMENTAIRE

La FFME, fédération délégataire selon les dispositions du Code du Sport (articles L 131-14 à L 131-17), a la responsabilité de la sélection des grimpeurs au sein des Equipes de France pour leur participation aux épreuves internationales d'escalade. Le mode et les règles de sélection des équipes de France se font dans le cadre et le respect des dispositions prévues à cet effet dans le règlement intérieur de la FFME (dont les extraits sont reproduits en fin de document).

Le directeur technique national (DTN) établit et valide la liste nominative de la sélection transmise pour avis à la commission de sélection composée :

- Du président de la FFME
- Du directeur technique national
- Du directeur des équipes de France
- Des trois entraîneurs nationaux des équipes de France des trois disciplines (bloc, difficulté et vitesse).

Pour chaque sélection, le DTN :

- Sélectionne les grimpeurs engagés sur une qualification olympique ou en préparation olympique
- Propose les grimpeurs qualifiés aux Jeux Olympiques
- Sélectionne les grimpeurs ayant rempli des critères de résultats spécifiques indiqués dans le présent document. Il vérifie si leur état de forme, leur comportement au sein du groupe ou leur motivation sont en phase avec un projet de performance. Si tel n'était pas le cas leur sélection ne serait pas validée.
- Sélectionne éventuellement des grimpeurs pour des disciplines, des classements combinés ou des épreuves combinées, sur la base, par exemple, de choix stratégiques dans une perspective de moyen ou long terme et de leur état de forme.

Le nombre précis de grimpeurs sélectionnés pour chaque épreuve est arrêté par le DTN. Ce dernier peut à tout moment enlever un grimpeur de la sélection.

Les convocations sont adressées aux intéressés par le DTN avant chaque épreuve.

Les prises en charge financières par la fédération sont indiquées dans les convocations.

Les sélections sont publiées sur le site internet de la fédération : www.ffme.fr

Le compétiteur doit détenir impérativement des garanties d'assurance pour les atteintes corporelles, l'assistance/rapatriement et les frais de recherche et secours en cas d'accident.

Il doit donc être titulaire des garanties FFME : Base, Base + ou Base ++. Dans le cas où l'intéressé aurait renoncé à ces garanties fédérales, il devra apporter la copie d'un contrat d'assurance personnel précisant que son contrat le couvre bien dans le cadre des équipes de France de la FFME pour l'escalade de compétition, y compris dans le cas de participation à des sélectifs. Il devra également apporter la copie du bulletin d'information assurances prouvant qu'il a bien refusé les garanties fédérales.

Pour chaque compétition hors de l'Union Européenne, Monaco, Suisse et Andorre, le bulletin n°2 (formulaire d'agrément de voyage à but sportif) doit être complété pour permettre l'application des garanties (par courrier, fax, mail ou en remplissant le formulaire en ligne sur : www.ffme.fr/licence)

Ces textes officiels sont consultables sur le site internet de la fédération : www.ffme.fr

8-10 quai de la Marne - 75019 PARIS

T. +33 (0)1 40 18 75 50

F. +33 (0)1 40 18 75 59

www.ffme.fr

II - MODALITES DE SELECTION EN EQUIPE DE FRANCE

Introduction

Pour chaque équipe les sélections sont établies en fonction de la stratégie fédérale en matière de Haut Niveau, dont la finalité est les podiums aux compétitions de référence.

Le nombre de sportifs sélectionnés ne pourra pas excéder les quotas maximums offerts par l'IFSC (indiqués dans le règlement IFSC). La FFME définit le nombre de sélectionnés selon sa propre stratégie de sélection, y compris pour les éventuels extras quotas ou qualifications nominatives de l'IFSC.

Pour l'ensemble des épreuves internationales ou Européennes (jeunes et seniors), des choix de sélections nominatives relatifs à une stratégie de préparation ou de qualification olympique peuvent être faits par le DTN (en particulier pour les JO de Tokyo 2021 et Paris 2024). Ces choix seront prioritaires à toute autre sélection nominative.

Pour des questions d'intérêt sportif, de sécurité ou financières les équipes peuvent ne pas être inscrites à certaines compétitions internationales ou Européennes sur décision du DTN.

Les modalités de sélection sont à comprendre en application et en complément de l'article 19 et suivant « sélections internationales » du Règlement intérieur de la FFME, publiés en fin de document.

Pour l'ensemble des sélections, les grimpeurs étrangers licenciés en France et participant aux compétitions nationales sélectives ne seront pas comptabilisés dans le cadre du classement de ces compétitions.

Selon les restrictions liées à la Covid :

- des épreuves sélectives pourront être organisées à la place des compétitions nationales reportées ou annulées initialement prévues dans les critères de sélection.

- la tenue des épreuves sélectives pourra être maintenue même si l'accès à ces épreuves est restreint aux seuls sportifs autorisés par les autorités publiques.

Les modalités de sélections sont susceptibles d'évoluer en cas de modification du calendrier des compétitions concernées.

Des sélections intermédiaires pourront être mises en place en complément des dates indiquées dans le document.

Selon les dates limites d'inscription imposées par l'IFSC, certaines épreuves pourraient ne pas compter pour l'établissement d'une sélection.

D'après le règlement IFSC de 2020 :

Pour les Championnats seniors, chaque nation dispose de 5 places chez les hommes et 5 places chez les femmes.

Pour une étape de Coupe du monde, chaque nation dispose de 5 places chez les hommes et 5 places chez les femmes. Le pays hôte dispose d'un quota de 10 places chez les hommes et 10 places chez les femmes.

Pour les étapes de coupe d'Europe seniors, le quota est de 4 places par catégorie. Le pays hôte dispose d'un quota de 8 par catégorie sur les étapes de Coupe d'Europe

Chez les jeunes le quota est de 4 places par catégorie, pour toutes les compétitions européennes et de 3 sur le Championnat du monde. Le pays hôte dispose d'un quota de 6 par catégorie sur les étapes de Coupe d'Europe.

1. Sélection pour les compétitions préparatoires aux Jeux Olympiques de Tokyo en 2021

Contexte

Mickaël Mawem, Julia Chanourdie, Bassa Mawem et Anouck Jaubert ont obtenu leur qualification aux Jeux Olympiques de Tokyo qui auront lieu du 3 au 6 août 2021. Le quota maximum du pays a été atteint.

Modalités de sélection

Le DTN sélectionnera les grimpeurs qui pourront participer aux compétitions selon leur planning de préparation fixé avec le coordonnateur de la préparation Olympique dans la perspective de préparer les JO.

Pour chacune des épreuves les choix de sélections nominatives relatifs à une stratégie de préparation olympique seront prioritaires à toute autre sélection nominative.

8-10 quai de la Marne - 75019 PARIS

T. +33 (0)1 40 18 75 50

F. +33 (0)1 40 18 75 59

www.ffme.fr

2. Sélections en équipe de France pour les étapes de coupe du monde 2021

A. Sélection des grimpeurs pour les premières étapes de coupe du monde 2021

Pour rappel, sur chacune des épreuves internationales ou Européennes (jeunes et seniors), les choix de sélections nominatives relatifs à une stratégie de préparation ou de qualification olympique seront prioritaires à toute autre sélection nominative, y compris celles-ci.

Les grimpeurs ayant réalisé un podium sur une étape de coupe du monde, le championnat du monde ou le championnat d'Europe en 2019 ou 2020 sont présélectionnés pour les premières étapes de coupe du monde 2021 de la discipline où ils ont fait ce résultat : Anouck Jaubert, Bassa Mawem, Fanny Gibert, Manu Cornu, Mickaël Mawem.

Ces grimpeurs pourraient ne pas être définitivement sélectionnés si leur état de forme, leur comportement au sein du groupe ou leur motivation n'étaient manifestement pas en phase avec un projet de performance.

Difficulté (Innsbruck, Villars, Chamonix, Briançon)

Le DTN sélectionnera les grimpeurs qui pourront participer aux étapes de coupe du monde selon un classement établi en fonction de leur meilleure place dans la discipline concernée, et dans cet ordre de priorité, parmi :

1. Les grimpeurs ayant réalisé un podium sur une étape de coupe du monde, le championnat du monde ou le championnat d'Europe en 2019 ou 2020.

Et en complément selon les étapes :

2. Pour les étapes d'Innsbruck et Villars uniquement :
 - a. Les 2 meilleurs grimpeurs de **le sélectif seniors de Troyes** le 22 mai 2021, le cas échéant après ceux déjà sélectionnés
2. Pour l'étape de Chamonix uniquement :
 - a. Les 2 meilleurs de **le sélectif seniors de Troyes** le 22 mai 2021, le cas échéant après ceux déjà sélectionnés
 - b. Le meilleur du **sélectif seniors** de Voiron 12 juin 2021, le cas échéant après ceux déjà sélectionnés
2. Pour l'étape de Briançon uniquement :
 - a. Les 8 premiers à la WC d'Innsbruck
 - b. Le meilleur du **sélectif seniors** de Voiron 12 juin 2021, le cas échéant après ceux déjà sélectionnés

Bloc (Meiringen, Wujiang, Séoul)

Le DTN sélectionnera les grimpeurs qui pourront participer aux étapes de coupe du monde selon un classement établi en fonction de leur meilleure place dans la discipline concernée, et dans cet ordre de priorité, parmi :

1. Les grimpeurs ayant réalisé un podium sur une étape de coupe du monde, le championnat du monde ou le championnat d'Europe en 2019
2. Vainqueur du sélectif de Fontainebleau 6 mars 2021 (date à confirmer)
3. Vainqueur du **sélectif de Rungis** le 21 mars 2021
4. Meilleur grimpeur au classement cumulé « sélectif Fontainebleau+ **sélectif Rungis** » (classement réalisé par addition des points coupe du monde relatifs aux classements sur chacune des deux épreuves), le cas échéant après ceux déjà sélectionnés

8-10 quai de la Marne - 75019 PARIS

T. +33 (0)1 40 18 75 50

F. +33 (0)1 40 18 75 59

www.ffme.fr

Vitesse (Wujiang, Séoul, Salt Lake City, Villars)

Le DTN sélectionnera les grimpeurs qui pourront participer aux étapes de coupe du monde selon un classement établi en fonction de leur meilleure place dans la discipline concernée, et dans cet ordre de priorité, parmi :

1. Les grimpeurs ayant réalisé un podium sur une étape de coupe du monde, le championnat du monde ou le championnat d'Europe en 2019
2. Les 3 meilleurs grimpeurs **du sélectif du 24 mars 2021 (Anse)** ayant réalisé les minimas, le cas échéant après ceux déjà sélectionnés (minimas : femmes : 9,10 en qualif et 8,60 en finale ; hommes : 6,30 en qualif et 6,10 en finale)
3. Les 2 meilleurs grimpeurs du sélectif du 12 mars 2021 ayant réalisé les minimas, le cas échéant après ceux déjà sélectionnés (minimas : femmes : 9,10 en qualif et 8,60 en finale ; hommes : 6,30 en qualif et 6,10 en finale)
4. Uniquement pour Villars, en complément des critères précédents :
 - a. Les 3 meilleurs grimpeurs du **sélectif du 24 mars 2021 (Anse)** ayant réalisé les minimas, le cas échéant après ceux déjà sélectionnés (minimas : femmes : 9,35 en qualif et 8,85 en finale ; hommes : 6,45 en qualif et 6,25 en finale)
 - b. Les 2 meilleurs grimpeurs du sélectif du 12 mars 2021 ayant réalisé les minimas, le cas échéant après ceux déjà sélectionnés (minimas : femmes : 9,35 en qualif et 8,85 en finale ; hommes : 6,45 en qualif et 6,25 en finale)
 - c. **Les 3 meilleurs grimpeurs du sélectif du 15 mai 2021 ayant réalisé les minimas, le cas échéant après ceux déjà sélectionnés (minimas : femmes : 9,35 en qualif et 8,85 en finale ; hommes : 6,45 en qualif et 6,25 en finale)**

Dates de sélection pour les premières étapes de coupe du monde :

Pour les étapes et selon le calendrier suivant :

Bloc : Meiringen-Wujiang, Séoul : la semaine du 22 au 28 mars.

Difficulté : Innsbruck, Villars, la semaine du 24 au 28 mai - Chamonix : la semaine du 14 au 18 juin - Briançon : la semaine du 28 juin au 2 juillet

Vitesse : **Wujiang, Séoul**, Salt Lake City : la semaine du 29 mars au 2 avril, **pour Villars : du 17 au 21 mai**

Pour rappel : des sélections intermédiaires pourront être mises en place

Ces grimpeurs pourraient ne pas être définitivement sélectionnés si leur état de forme, leur comportement au sein du groupe ou leur motivation n'étaient manifestement pas en phase avec un projet de performance.

En complément le DTN pourra sélectionner des grimpeurs pour des disciplines, des classements combinés ou des épreuves combinées, sur la base, par exemple, de choix stratégiques dans une perspective de moyen ou long terme et de leur état de forme.

Pour certaines étapes de coupe du monde en France de difficulté, il est possible de postuler en équipe « relève ». Les grimpeurs ayant postulé dans le cadre de l'équipe « relève » seront inscrits selon les places éventuellement disponibles, en fonction de la sélection de l'équipe de France Elite. Les modalités et conditions sont décrites plus bas dans ce document.

B. Sélection des grimpeurs pour les dernières étapes de coupe du monde 2021

Pour rappel, sur chacune des épreuves internationales ou Européennes (jeunes et seniors), les choix de sélections nominatives relatifs à une stratégie de préparation ou de qualification olympique seront prioritaires à toute autre sélection nominative, y compris celles-ci.

Difficulté (Ljubljana, Xiamen)

Le DTN sélectionnera les grimpeurs qui pourront participer aux étapes de coupe du monde selon un classement établi en fonction de leur meilleure place dans la discipline concernée, et dans cet ordre de priorité, parmi :

Pour Ljubljana :

1. Les grimpeurs classés dans les 15 premiers sur une étape de coupe du monde en 2021
2. Le champion de France 2021
3. Les grimpeurs classés entre la 16^{ème} et 20^{ème} place sur une étape de coupe du monde 2021

Pour Xiamen : Les grimpeurs classés dans les 8 premiers sur une étape de coupe du monde en 2021

Bloc (Salt Lake City, Innsbruck)

Le DTN sélectionnera les grimpeurs qui pourront participer aux étapes de coupe du monde selon un classement établi en fonction de leur meilleure place dans la discipline concernée, et dans cet ordre de priorité, parmi :

1. Pour les deux étapes de Salt Lake uniquement :
 - a. Les 8 premiers sur une étape de coupe du monde en 2021,
 - b. Vainqueur coupe Europe senior 2021
2. Pour Innsbruck uniquement :
 - a. Les 15 premiers sur une étape de coupe du monde en 2021,
 - b. Les grimpeurs classés dans les 3 premiers d'une étape de coupe d'Europe senior 2021
 - c. Les 20 premiers sur une étape de coupe du monde en 2021

Vitesse (Wujiang, Séoul, Xiamen, Jakarta)

Le DTN sélectionnera les grimpeurs qui pourront participer aux étapes de coupe du monde selon un classement établi en fonction de leur meilleure place dans la discipline concernée, et dans cet ordre de priorité, parmi :

1. Les grimpeurs classés dans les 8 premiers sur une étape de coupe du monde en 2021
2. Les grimpeurs classés dans les 3 premiers sur une étape de coupe d'Europe seniors 2021
3. Les 2 meilleurs grimpeurs du sélectif du 15 mai 2021 ayant réalisé les minimas, le cas échéant après ceux déjà sélectionnés (minimas : femmes : 9,10 en qualif et 8,60 en finale ; hommes : 6,30 en qualif et 6,10 en finale)

Dates de sélection pour les dernières de étapes de coupe du monde :

Pour les étapes et selon le calendrier suivant :

Difficulté : pour Ljubljana et Xiamen : la semaine du 19 au 23 juillet 2021

Bloc : pour Salt Lake City et Innsbruck : la semaine du 10 au 16 mai

Vitesse : pour Wujiang, Séoul, Xiamen et Jakarta : la semaine du 19 au 25 juillet

Pour rappel : des sélections intermédiaires pourront être mises en place

Ces grimpeurs pourraient ne pas être définitivement sélectionnés si leur état de forme, leur comportement au sein du groupe ou leur motivation n'étaient manifestement pas en phase avec un projet de performance.

En complément le DTN pourra sélectionner des grimpeurs pour des disciplines, des classements combinés ou des épreuves combinées, sur la base, par exemple, de choix stratégiques dans une perspective de moyen ou long terme et de leur état de forme.



8-10 quai de la Marne - 75019 PARIS

T. +33 (0)1 40 18 75 50

F. +33 (0)1 40 18 75 59

www.ffme.fr

3. Sélections en équipe de France pour les championnats du monde 2021

Pour rappel, les choix de sélections nominatives relatifs à une stratégie de préparation ou de qualification olympique seront prioritaires à toute autre sélection nominative, y compris celles-ci.

Difficulté

Le DTN sélectionnera les grimpeurs qui pourront participer aux championnats du monde 2021 selon un classement établi en fonction de leur meilleure place dans la discipline concernée, et dans cet ordre de priorité, parmi :

1. Les 8 premiers sur une étape de coupe du monde en 2021.
2. Les deux meilleurs grimpeurs sur une étape de coupe du monde en 2021 entre la 9^{ème} et la 12^{ème} place (départagés si nécessaire en cas d'ex aequo sur la deuxième meilleure place)

Bloc

Le DTN sélectionnera les grimpeurs qui pourront participer aux championnats du monde 2021 selon un classement établi en fonction de leur meilleure place dans la discipline concernée, et dans cet ordre de priorité, parmi :

1. Les 8 premiers sur une étape de coupe du monde en 2021,
2. Vainqueur sur une étape de coupe Europe senior en 2021

Vitesse

Le DTN sélectionnera les grimpeurs qui pourront participer aux championnats du monde 2021 selon un classement établi en fonction de leur meilleure place dans la discipline concernée, et dans cet ordre de priorité, parmi :

1. Les 8 premiers sur une étape de coupe du monde en 2021
2. Vainqueur sur une étape de coupe d'Europe en 2021

Ces grimpeurs pourraient ne pas être définitivement sélectionnés si leur état de forme, leur comportement au sein du groupe ou leur motivation n'étaient manifestement pas en phase avec un projet de performance.

En complément le DTN pourra sélectionner des grimpeurs pour des disciplines, des classements combinés, des épreuves combinées, sur la base, par exemple, de choix stratégiques dans une perspective de moyen ou long terme et de leur état de forme.

Date de sélection pour les trois disciplines : la semaine du 19 au 23 juillet

Comme indiqué en introduction, des sélections intermédiaires pourront être mises en place.

4. Sélections en équipe de France pour les étapes de coupe d'Europe seniors 2021

Pour rappel, les choix de sélections nominatives relatifs à une stratégie de préparation ou de qualification olympique seront prioritaires à toute autre sélection nominative, y compris celles-ci.

Difficulté

Le DTN sélectionnera les grimpeurs qui pourront participer aux étapes de coupe d'Europe 2020 selon un classement établi en fonction de leur meilleure place dans la discipline concernée, et dans cet ordre de priorité, parmi :

Pour les 2 étapes de coupe d'Europe (Laval 8-10 octobre – Tyumen 5-7 novembre)
Date de sélection difficulté : semaine du 6 au 10 septembre

1. Les grimpeurs classés dans les 15 premiers sur une étape de coupe du monde 2021
2. Les grimpeurs ayant rempli les critères de sélection en EDF seniors pour une étape de coupe du monde 2021 mais n'ayant pas pu participer pour cause de quota plein (Elite ou réserve).
3. Les deux meilleurs finalistes du **sélectif Difficulté seniors** de Voiron les 12 juin qui n'auraient pas été sélectionnés en coupe du monde en 2021
4. Podium championnat du monde jeune 2021

Bloc

Le DTN sélectionnera les grimpeurs qui pourront participer aux étapes de coupe d'Europe 2020 selon un classement établi en fonction de leur meilleure place dans la discipline concernée, et dans cet ordre de priorité, parmi :

Pour Klagenfurt : sélection la semaine du 22 au 28 mars :

1. 2 places : les meilleurs du classement cumulé « **sélectif Rungis** + sélectif Fontainebleau » (classement réalisé par addition des points coupe du monde relatifs aux classements sur chacune des deux épreuves) non sélectionnés sur une étape de coupe du monde en 2021
2. 1 place : le meilleur jeune/seniors 1ère et 2ème année, au classement cumulé « sélectif Fontainebleau + **sélectif Rungis** » (classement réalisé par addition des points coupe du monde relatifs aux classements sur chacune des deux épreuves), hors ceux déjà sélectionnés sur le critère précédent. Hors grimpeurs entrant déjà dans les critères de sélections précédents.

Pour Belgrade /Zakopane : sélection la semaine du 10 au 16 mai

1. Les grimpeurs classés dans les 15 premiers sur une étape de coupe du monde 2021
2. Les grimpeurs classés dans les 3 premières places d'une étape de coupe Europe seniors 2021

Vitesse

Le DTN sélectionnera les grimpeurs qui pourront participer aux étapes de coupe d'Europe 2020 selon un classement établi en fonction de leur meilleure place dans la discipline concernée, et dans cet ordre de priorité, parmi :

Pour Innsbruck, Gaflenz et Laval : sélection la semaine du **17 au 21 mai 2021**

1. Podium au **sélectif du 24 mars 2021 (Anse)** 2021
2. Les grimpeurs jeunes et seniors 1ère et 2ème année dans les 6 premiers **du sélectif du 24 mars 2021 (Anse)** (en ayant réalisé les minimas pour la vitesse : femmes : 9,35 en qualif et 8,85 en finale ; hommes : 6,45 en qualif et 6,25 en finale)

8-10 quai de la Marne - 75019 PARIS

T. +33 (0)1 40 18 75 50

F. +33 (0)1 40 18 75 59

www.ffme.fr

3. Les 4 premiers **du sélectif du 24 mars 2021 (Anse)** (en ayant réalisé les minimas pour la vitesse : femmes : 9,35 en qualif et 8,85 en finale ; hommes : 6,45 en qualif et 6,25 en finale)
4. Podium sélectif de mars 2021 pour la difficulté et la vitesse (en ayant réalisé les minimas pour la vitesse : femmes : 9,35 en qualif et 8,85 en finale ; hommes : 6,45 en qualif et 6,25 en finale)
5. **3 premiers du sélectif du 15 mai 2021 (en ayant réalisé les minimas pour la vitesse : femmes : 9,35 en qualif et 8,85 en finale ; hommes : 6,45 en qualif et 6,25 en finale) (hors ceux déjà sélectionnés avec les critères précédents)**

Ces grimpeurs pourraient ne pas être définitivement sélectionnés si leur état de forme, leur comportement au sein du groupe ou leur motivation n'étaient manifestement pas en phase avec un projet de performance.

En complément le DTN pourra sélectionner des grimpeurs sur la base, par exemple, de choix stratégiques dans une perspective de moyen ou long terme et de leur état de forme.

Date de sélection difficulté : semaine du 6 au 10 septembre

Date de sélection bloc : Klagenfurt : la semaine du 22 au 28 mars - Belgrade et Zakopane : la semaine du 10 au 16 mai

Date de sélection vitesse : semaine du 17 au 21 mai

8-10 quai de la Marne - 75019 PARIS

T. +33 (0)1 40 18 75 50

F. +33 (0)1 40 18 75 59

www.ffme.fr

Equipe « relève » difficulté

Pour les étapes de coupe du monde de difficulté de Chamonix et Briançon, il est possible de postuler en équipe relève, selon les quotas disponibles.

Les grimpeurs ayant postulé dans le cadre de l'équipe « relève » et répondant aux critères seront inscrits selon les places éventuellement disponibles, en fonction de la sélection de l'équipe de France Elite.

L'ensemble des frais seront à la charge des compétiteurs.

Ces grimpeurs pourraient ne pas être définitivement sélectionnés si leur état de forme, leur comportement au sein du groupe ou leur motivation n'étaient manifestement pas en phase avec un projet de performance.

La sélection sera publiée dans la semaine du 14 juin 2020 pour l'épreuve de Chamonix et la semaine du 28 juin pour l'épreuve de Briançon

Faire parvenir son dossier complet de demande de participation le premier jour de la semaine de publication de la sélection (14 juin pour Chamonix, 28 juin pour Briançon) avant midi.

Le DTN sélectionnera les grimpeurs qui pourront participer aux étapes de coupe du monde selon un classement établi en fonction de leur meilleure place dans la discipline concernée, et dans cet ordre de priorité, parmi :

1. 2 meilleurs du **sélectif senior de Voiron** le 12 juin 2021 après ceux déjà sélectionnés
2. 15 premiers de l'étape de coupe du monde de Briançon en 2020
3. Podium monde jeune 2019
4. Podium championnat Europe jeune 2021
5. Victoire étape de coupe d'Europe jeunes 2021 (selon date la limite d'inscription à la coupe du monde)
6. **1^{er} du sélectif jeunes de difficulté au Pouzin** (U18/U20) 5 juin 2021
7. Le meilleur jeune du **sélectif seniors de Voiron** le 12 juin 2021, hors sélectionnés avec les critères précédents

Comment présenter sa demande pour faire partie des Equipes relève ? :

- Les formulaires de demandes de participation sont transmis par l'entraîneur national Cécile Avezou (c.avezou@ffme.fr) pour la difficulté, aux grimpeurs correspondant aux exigences fixées, à leur demande.
- Les formulaires sont retournés à l'entraîneur national de l'équipe concernée accompagnés d'un chèque correspondant :
 - au coût de la licence internationale IFSC valable pour la saison 2021
 - au coût des droits d'inscription pour chaque étape de Coupe du monde

Les demandes doivent être renvoyées avant la date limite indiquée

- **Le compétiteur doit être titulaire d'une licence FFME avec certificat médical compétition en cours de validité :**

Licence FFME 2020-2021 pour les compétitions jusqu'au 31 août 2021 inclus,

Licence FFME 2021-2022 pour les compétitions à partir du 1er septembre 2021.

8-10 quai de la Marne - 75019 PARIS

T. +33 (0)1 40 18 75 50

F. +33 (0)1 40 18 75 59

www.ffme.fr

Sélectif vitesse Mars 2021 (seniors)

Afin de tenir compte de l'éloignement des DOM COM et dans la mesure où la voie de vitesse aux normes internationales est disponible sur place, un sélectif sera organisé sur des lieux différents (lieux à définir en métropole et DOM COM).

Dates et horaires : 12 mars 2021, à 18h30

Site de métropole et DOM COM à préciser

Date limite d'inscription : vendredi 5 mars 2021, 23h59 pour tout le monde heure de Paris, auprès de Sylvain Chapelle (s.chapelle@ffme.fr). Licence FFME annuelle valide obligatoire.

Tarif 15€

Modalités :

Application du règlement international IFSC.

Quel que soit le site, les grimpeurs seront classés entre eux en fonction de leur chrono dans une unique compétition, comme si les grimpeurs concourraient sur le même lieu.

Chaque grimpeur effectuera 2 runs de practice, puis :

- 2 runs de qualifications, avec prise du meilleur temps pour la qualification et l'organisation du tableau général de la phase finale.

- Un run de 1/8 finale, un run de 1/4, un run de demi-finale, et un run de petite finale ou grande finale.

Le temps sera conservé pour chaque tour afin de déterminer quel grimpeur sera inscrit dans le tour suivant du tableau général de la phase finale. Tous ces tours se dérouleront même s'il y a moins de 16 compétiteurs. Exemple : s'il y a 8 compétiteurs, lors du 1/8 de finale, les grimpeurs feront leur run seul. Précision : s'il y a une chute lors d'un tour où le grimpeur est seul, il ne passera pas au tour suivant.

Pour les sites en DOM COM :

- La compétition devra se dérouler le 12 mars 2021 à 18h30 heure locale.

- Mur de la voie record avec système électronique de chronométrage obligatoire.

- Retransmission en direct obligatoire de l'épreuve sélective à la vue d'un président de jury et des entraîneurs nationaux, avec possibilité de dialogue.

Les 4 runs correspondants à la phase finale (1/8, 1/4, 1/2, petite ou grande finale) se dérouleront avec un minimum de 3 min de repos et maximum de 7 min entre chaque.

Le classement général :

Il sera réalisé par le président du jury après le déroulé des compétitions sur les sites de DOM COM et de métropole en fonction des temps réalisés selon les tours sur les différents sites.

Exemple 1 : A réalise 6,5sec lors de son 6° run et B réalise 6,1 sec, alors B sera déclaré vainqueur du sélectif.

Exemple 2 : A réalise 6,5sec lors de son 5° run et B réalise 6,1 sec, alors B sera déclaré vainqueur de la demi-finale et son temps du 6ème run correspondra au temps de la grande finale. En revanche, A sera en petite finale et son 6° temps lui permettra de se classer 3° ou 4° du sélectif.

Le classement du sélectif établi le jour du sélectif sera disponible sur le site internet de la fédération www.ffme.fr

8-10 quai de la Marne - 75019 PARIS

T. +33 (0)1 40 18 75 50

F. +33 (0)1 40 18 75 59

www.ffme.fr

Sélectif : samedi 15 mai 2021

Lieu : Voiron, et si possible localement Toulouse, Massy, Anse (ou Saint Etienne)

Site de métropole DOM COM à préciser

Date limite d'inscription : à définir

Inscriptions et informations sur le calendrier du site Internet de la FFME. Licence FFME annuelle valide obligatoire.

Modalités :

Application du règlement international IFSC.

Quel que soit le site, les grimpeurs seront classés entre eux en fonction de leur chrono dans une unique compétition, comme si les grimpeurs concourraient sur le même lieu.

Chaque grimpeur effectuera 2 runs de practice, puis :

- 2 runs de qualifications, avec prise du meilleur temps pour la qualification et l'organisation du tableau général de la phase finale.

- Un run de 1/4, un run de demi-finale, et un run de petite finale ou grande finale. Le temps sera conservé pour chaque tour afin de déterminer quel grimpeur sera inscrit dans le tour suivant du tableau général de la phase finale. Tous ces tours se dérouleront même s'il y a moins de 8 compétiteurs. (exemple s'il y a 7 compétiteurs, lors du 1/4 de finale, les grimpeurs feront leur run seul). Précision : s'il y a une chute lors d'un tour où le grimpeur est seul, il ne passera pas au tour suivant.

Pour les sites en DOM COM et les sites à distance en métropole:

- Mur de la voie record avec système électronique de chronométrage obligatoire.

- Retransmission en direct obligatoire de l'épreuve sélective à la vue d'un président de jury et des entraîneurs nationaux, avec possibilité de dialogue.

Les 3 runs correspondants à la phase finale (1/4, 1/2, petite ou grande finale) se dérouleront avec un minimum de 3 min de repos et maximum de 7 min entre chaque.

Le classement général :

Il sera réalisé par le président du jury après le déroulé des compétitions sur les sites de DOM COM et de métropole en fonction des temps réalisés selon les tours sur les différents sites.

Exemple 1 : A réalise 6,5sec lors de son 6° run et B réalise 6,1 sec, alors B sera déclaré vainqueur du sélectif.

Exemple 2 : A réalise 6,5sec lors de son 5° run et B réalise 6,1 sec, alors B sera déclaré vainqueur de la demi-finale et son temps du 6ème run correspondra au temps de la grande finale. En revanche, A sera en petite finale et son 6° temps lui permettra de se classer 3° ou 4° du sélectif.

Le classement du sélectif établi le jour du sélectif sera disponible sur le site internet de la fédération www.ffme.fr

8-10 quai de la Marne - 75019 PARIS

T. +33 (0)1 40 18 75 50

F. +33 (0)1 40 18 75 59

www.ffme.fr

Sélectif difficulté 22-23 Mai 2021 (seniors)

Sur l'étape de Coupe de France Senior de Difficulté de TROYES 22-23 Mai

Sélectif bloc Senior 6 mars 2021 (date à confirmer)

Accès : Le sélectif est accessible aux :

- Grimpeurs convoqués au stage Equipe de France de bloc et de difficulté du 17 au 20 décembre 2020 à Karma.
- 15 premiers du classement national permanent de bloc senior à la date limite d'inscription
- 15 premiers sur l'étape de coupe de France de valence 2020 (catégorie senior)
- 15 premiers du championnat de France senior de bloc 2020
- podiums aux championnats du monde jeunes 2019 (bloc ou difficulté) (pour les U18 1^{ère} année et plus en 2021)
- Champions de France jeune de Bloc 2020 (pour les U18 1^{ère} année et plus en 2021)

Lieu : Salle Karma

Modalités :

- Deux circuits de coupe du monde sur 5 blocs
- A l'issue du premier circuit les 12 meilleurs participeront à un second circuit de 5 blocs.

Le classement sera effectué par un cumul des points coupe du monde affecté à chaque circuit.

En cas d'ex-aequo, les grimpeurs seront départagés en additionnant leurs performances sur chaque tour : Addition (nombre de bloc/ / nombre de bonus / nombre d'essais par bloc/ / nombre d'essais par bonus) réalisé sur l'ensemble des deux tours

Si une égalité demeure les ex aequo seront départagés en fonction sur leur meilleur résultat :

- sur l'étape de la coupe de France de valence 2020 (si les deux grimpeurs étaient présents dans la même catégorie d'âge)

Date limite d'inscription : 20 février sur le calendrier de compétition FFME

Licence FFME annuelle valide obligatoire.

Tarif : 15 €

8-10 quai de la Marne - 75019 PARIS

T. +33 (0)1 40 18 75 50

F. +33 (0)1 40 18 75 59

www.ffme.fr

5. Sélections en équipe de France jeunes d'escalade

Rappel :

Le DTN sélectionnera des grimpeurs pour des disciplines, des classements combinés ou des épreuves combinées, sur la base, par exemple, de choix stratégiques dans une perspective de moyen ou long terme et de leur état de forme.

Les grimpeurs pourraient ne pas être définitivement sélectionnés si leur état de forme, leur comportement au sein du groupe ou leur motivation n'étaient manifestement pas en phase avec un projet de performance.

A. Sélection en équipe de France pour la saison de coupe d'Europe jeunes 2021

Dans la limite des quotas IFSC disponibles, le DTN sélectionnera les grimpeurs qui pourront participer aux étapes de coupe d'Europe jeunes selon un classement établi en fonction de leur meilleure place ceux ayant réalisé l'une des performances suivantes dans leur discipline, et dans cet ordre de priorité, (en respectant les minima sur la voie record pour la vitesse) à la date de la sélection :

8-10 quai de la Marne - 75019 PARIS

T. +33 (0)1 40 18 75 50

F. +33 (0)1 40 18 75 59

www.ffme.fr

Coupe d'Europe jeunes de bloc

Étape de Soure 17 et 18 avril 2021

Étape de Graz 15 et 16 mai 2020

Date de sélection :

La semaine du 22 au 27 février 2021 pour Soure

La semaine du 11 au 18 avril 2021 pour Graz

Critères de sélection

Quotas de 3 maxi par catégorie

SOURE :

1. Podium Championnats du monde ou d'Europe jeune 2019
2. Les 2 premiers du sélectif jeunes du 20 février 2021 au pôle France de Karma. Les 3 premiers du sélectif s'il n'y a pas de grimpeurs ayant rempli le critère 1. (*)

GRAZ

1. Podium Championnats du monde ou d'Europe jeune 2019
2. Le premier du sélectif jeunes du 20 février 2021 au pôle France de Karma.
3. Vainqueur du **sélectif jeunes de Rungis** le 20 mars 2021
4. Classement cumulé « **sélectif jeunes de Rungis** + sélectif jeunes au pôle France de Karma » (classement réalisé par addition des points coupe du monde relatifs aux classements sur chacune des deux épreuves). (*)

(*) Pour ces épreuves, hors grimpeurs entrant déjà dans les critères de sélections précédents.

8-10 quai de la Marne - 75019 PARIS

T. +33 (0)1 40 18 75 50

F. +33 (0)1 40 18 75 59

www.ffme.fr

Coupe d'Europe jeunes de difficulté

<u>Etape d'Ostermundigen 20-21 juin 2020</u>
Date de sélection : 11 juin
Critères de sélection
<p>Règlement IFSC Europe : quotas de 3 maxi par catégorie + les champions d'Europe jeunes en titre</p> <p>1- Sélectionnés aux championnats d'Europe jeunes 2021</p> <p>2- Le vainqueur du sélectif jeunes du Pouzin le 5 juin (*)</p> <p>(*) Pour ces épreuves, hors grimpeurs entrant déjà dans les critères de sélections précédents.</p>
<u>Etape de Puurs 3-5 juillet 2020</u>
Date de sélection : 11 juin
Critères de sélection
<p>Quotas de 3 maxi par catégorie</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Podium Championnat du monde ou d'Europe jeunes 2019 2. Podium Championnat d'Europe Perm jeunes 2021 3. 20 premiers de l'étape de coupe du monde de Briançon 2020 4. Finaliste Championnat d'Europe jeunes Perm 2021 5. Les 2 meilleurs du sélectif jeunes du 5 juin 2021 pour les U18 et U20, les 3 meilleurs U16 du sélectif jeunes du 5 juin 2021, (*). <p>(*) Pour ces épreuves, hors grimpeurs entrant déjà dans les critères de sélections précédents.</p>

8-10 quai de la Marne - 75019 PARIS

T. +33 (0)1 40 18 75 50

F. +33 (0)1 40 18 75 59

www.ffme.fr

Coupe d'Europe jeunes de vitesse

<u>Etape de Bochum (ALL) 5-6 juin 2021</u>						
<u>Etape de Puurs 2-4 juillet 2021</u>						
Date de sélection : semaine du 10 au 16 mai						
Critères de sélection						
<ol style="list-style-type: none"> 1. Les grimpeurs classés dans les 16 premiers d'une coupe du Monde senior 2021 2. Podium au championnat d'Europe jeunes 2021 3. Podium au championnat du Monde jeunes 2019 4. Podium au championnat d'Europe jeunes 2019 5. Les 2 premiers du sélectif jeunes du 24 mars 2021 ayant réalisé les minimas (*) 6. Le(a) meilleur(e) U18/ U20 du sélectif seniors du 24 mars 2021 dans les 5 premiers du classement ayant réalisé les minimas dans leurs catégories (*). 7. Premier du sélectif du 12 mars 2021 ayant réalisé les minimas (*) 8. Les deux premiers du sélectif du 15 mai dans leurs catégories ayant réalisé les minimas (*) <p>(*) Pour ces épreuves, hors grimpeurs entrant déjà dans les critères de sélections précédents.</p>						
Minimas	U16 filles	U16 garçons	U18 filles	U18 garçons	U20 filles	U20 garçons
	12.40	9.10	10.50	7.80	9.50	7.00
minimas à effectuer sur voie record						

Modalités de déroulement du sélectif jeunes de vitesse du 12 mars 2021

Afin de tenir compte de l'éloignement des DOM COM et dans la mesure où la voie de vitesse aux normes internationales est disponible sur place, un sélectif sera organisé sur des lieux différents (Métropole et DOM COM).

Dates et horaires :

Date du sélectif jeune : vendredi 12 mars 2021

Lieu : A définir.

Practice à 18h30 pour les catégories jeunes

Site de métropole DOM COM à préciser

Tarif : 15€

Date limite d'inscription : **vendredi 5 mars 2021, 23h59 pour tout le monde heure de Paris**, auprès de Esther Bruckner (e.bruckner@ffme.fr). Licence FFME annuelle valide obligatoire.

Modalités :

Application du règlement international IFSC.

8-10 quai de la Marne - 75019 PARIS

T. +33 (0)1 40 18 75 50

F. +33 (0)1 40 18 75 59

www.ffme.fr

Quel que soit le site, les grimpeurs seront classés entre eux en fonction de leur chrono dans une unique compétition, comme si les grimpeurs concourraient sur le même lieu.

Chaque grimpeur effectuera 2 runs de practice, puis :

- 2 runs de qualifications, avec prise du meilleur temps pour la qualification et l'organisation du tableau général de la phase finale.

- Un run de 1/4, un run de demi-finale, et un run de petite finale ou grande finale. Le temps sera conservé pour chaque tour afin de déterminer quel grimpeur sera inscrit dans le tour suivant du tableau général de la phase finale. Tous ces tours se dérouleront même s'il y a moins de 8 compétiteurs. (exemple s'il y a 7 compétiteurs, lors du 1/4 de finale, les grimpeurs feront leur run seul). Précision : s'il y a une chute lors d'un tour où le grimpeur est seul, il ne passera pas au tour suivant.

Pour les sites en DOM COM :

- La compétition devra se dérouler le 12 mars à 18h30 pour les jeunes (heures locales).
- Mur de la voie record avec système électronique de chronométrage obligatoire.
- Retransmission en direct obligatoire de l'épreuve sélective à la vue d'un président de jury et des entraîneurs nationaux, avec possibilité de dialogue.

Les 3 runs correspondants à la phase finale (1/4, 1/2, petite ou grande finale) se dérouleront avec un minimum de 3 min de repos et maximum de 7 min entre chaque.

Le classement général :

Il sera réalisé par le président du jury après le déroulé des compétitions sur les sites de DOM COM et de métropole en fonction des temps réalisés selon les tours sur les différents sites.

Exemple 1 : A réalise 6,5sec lors de son 6° run et B réalise 6,1 sec, alors B sera déclaré vainqueur du sélectif.

Exemple 2 : A réalise 6,5sec lors de son 5° run et B réalise 6,1 sec, alors B sera déclaré vainqueur de la demi-finale et son temps du 6ème run correspondra au temps de la grande finale. En revanche, A sera en petite finale et son 6° temps lui permettra de se classer 3° ou 4° du sélectif.

Le classement du sélectif établi le jour du sélectif sera disponible sur le site internet de la fédération www.ffme.fr

Sélectif jeune de vitesse : samedi 15 mai 2021

Lieu : Voiron, et si possible localement Toulouse, Massy, Anse (ou Saint Etienne)

Site de métropole DOM COM à préciser

Date limite d'inscription : à définir

Inscriptions et informations sur le calendrier du site Internet de la FFME. Licence FFME annuelle valide obligatoire.

Modalités :

Application du règlement international IFSC.

Quel que soit le site, les grimpeurs seront classés entre eux en fonction de leur chrono dans une unique compétition, comme si les grimpeurs concourraient sur le même lieu.

Chaque grimpeur effectuera 2 runs de practice, puis :

8-10 quai de la Marne - 75019 PARIS

T. +33 (0)1 40 18 75 50

F. +33 (0)1 40 18 75 59

www.ffme.fr

- 2 runs de qualifications, avec prise du meilleur temps pour la qualification et l'organisation du tableau général de la phase finale.

- Un run de 1/4, un run de demi-finale, et un run de petite finale ou grande finale. Le temps sera conservé pour chaque tour afin de déterminer quel grimpeur sera inscrit dans le tour suivant du tableau général de la phase finale. Tous ces tours se dérouleront même s'il y a moins de 8 compétiteurs. (exemple s'il y a 7 compétiteurs, lors du 1/4 de finale, les grimpeurs feront leur run seul). Précision : s'il y a une chute lors d'un tour où le grimpeur est seul, il ne passera pas au tour suivant.

Pour les sites en DOM COM et les sites à distance en métropole:

- Mur de la voie record avec système électronique de chronométrage obligatoire.

- Retransmission en direct obligatoire de l'épreuve sélective à la vue d'un président de jury et des entraîneurs nationaux, avec possibilité de dialogue.

Les 3 runs correspondants à la phase finale (¼, ½, petite ou grande finale) se dérouleront avec un minimum de 3 min de repos et maximum de 7 min entre chaque.

Le classement général :

Il sera réalisé par le président du jury après le déroulé des compétitions sur les sites de DOM COM et de métropole en fonction des temps réalisés selon les tours sur les différents sites.

Exemple 1 : A réalise 6,5sec lors de son 6° run et B réalise 6,1 sec, alors B sera déclaré vainqueur du sélectif.

Exemple 2 : A réalise 6,5sec lors de son 5° run et B réalise 6,1 sec, alors B sera déclaré vainqueur de la demi-finale et son temps du 6ème run correspondra au temps de la grande finale. En revanche, A sera en petite finale et son 6° temps lui permettra de se classer 3° ou 4° du sélectif.

Le classement du sélectif établi le jour du sélectif sera disponible sur le site internet de la fédération www.ffme.fr

Sélectif difficulté jeunes 13 mars 2021

Accès : Le sélectif est accessible aux :

- Sélectionnés de l'étape de coupe d'Europe d'Augsburg en 2020 et au championnat d'Europe 2020 jeunes de difficulté

- 10 premiers du classement national permanent de diff et blocs au 01/11/2020 (catégories U16 à seniors)

- Podium du championnat de France benjamins 2019

- podiums aux championnats du monde jeunes 2019 (bloc ou difficulté)

- Sur proposition de ligues :

- Pour les ligues ultra marines 2 places en catégorie U18, U20 et U16 (filles et garçons)
- Pour toutes les ligues 1 place en catégorie U16 (filles et garçons)

Lieu : ANSE (A confirmer)

Modalités de classement et déroulement : identique à celles des qualifications sur les étapes de coupe d'Europe jeune

8-10 quai de la Marne - 75019 PARIS

T. +33 (0)1 40 18 75 50

F. +33 (0)1 40 18 75 59

www.ffme.fr

Date limite d'inscription au sélectif : le 6 mars calendrier de compétition officiel FFME

Licence FFME annuelle valide obligatoire.

Tarif : 15 €

Sélectif bloc jeunes 20 février 2021 (date à confirmer)

Accès : Le sélectif est accessible aux :

- aux sélectionnés du championnat d'Europe 2020 jeunes de bloc
- 15 premiers du classement national permanent de bloc à la date limite d'inscription (catégories U16 à seniors)
- 15 premiers de l'étape de coupe de France de valence 2020 (catégories U16 à seniors)
- Podium du championnat de France benjamins 2019
- Podiums aux championnats du monde jeunes 2019 (bloc ou difficulté)
- Champions de France jeune de Bloc 2020
- Sur proposition de ligues :
 - Pour les ligues ultra marines 2 place par catégorie U18, U20 et U16 (filles et garçons)
 - Pour toutes les ligues 1 place en catégorie U16 (filles et garçons)

Lieu : Salle Karma

Modalités :

- Un circuit de 6 blocs (le dernier bloc ne sera pas un bloc Physique /athlétique)

Si une égalité demeure les ex aequo seront départagés en fonction sur leur meilleur résultat :

- *sur l'étape de la coupe de France de valence 2020 (si les deux grimpeurs étaient présents dans la même catégorie d'âge)*

Date limite d'inscription au sélectif : le 13 février calendrier de compétition officiel FFME

Licence FFME annuelle valide obligatoire.

Tarif : 15 €

8-10 quai de la Marne - 75019 PARIS

T. +33 (0)1 40 18 75 50

F. +33 (0)1 40 18 75 59

www.ffme.fr

B. Sélection en équipe de France pour les championnats d'Europe et championnats du monde jeunes 2021

Championnats d'Europe jeunes

Dans la limite des quotas IFSC disponibles, le DTN sélectionnera les grimpeurs qui pourront participer aux championnats d'Europe jeunes selon un classement établi en fonction de leur meilleure place ceux ayant réalisé l'une des performances suivantes dans leur discipline, et dans cet ordre de priorité, (et respectant les minimas sur la voie record pour la vitesse) à la date de la sélection :

Championnats d'Europe jeunes Perm 1^{er} -5 mai 2021															
Dates de sélection pour l'ensemble des disciplines : semaine du 29 mars au 3 avril 2021															
Bloc	<ol style="list-style-type: none"> Podium aux Championnats du monde jeunes 2019 Podium aux championnats d'Europe jeune 2019 Les 2 premiers du sélectifs jeunes de bloc du 20 février 2021 pour les catégories. Les 3 premiers du sélectif s'il n'y a pas de grimpeurs ayant rempli le critère 1. (*) <p>(*) Pour ces épreuves, hors grimpeurs entrant déjà dans les critères de sélections précédents.</p>														
Difficulté	<ol style="list-style-type: none"> Podium aux Championnats du monde jeunes 2019 Podium aux championnats d'Europe jeune 2019 ½ finaliste à l'étape de Coupe du monde de Briançon 2020 Les 2 meilleurs U18/U20 et les 3 meilleurs U16 sur le sélectif de Anse le 13 mars (*) <p>(*) Pour ces épreuves, hors grimpeurs entrant déjà dans les critères de sélections précédents.</p>														
Vitesse	<ol style="list-style-type: none"> Podium aux Championnats du monde jeunes 2019 Podium aux championnats d'Europe jeune 2019 Les 2 premiers au sélectif jeunes du 24 mars 2021 ayant réalisé les minimas (*) Le(a) meilleur(e) U18/U20 au sélectif seniors du 24 mars 2021 dans les 5 premiers du classement ayant réalisé les minimas dans leurs catégories. (*) Le premier du sélectif du 12 mars 2021 ayant réalisé les minimas. (*) <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse; text-align: center;"> <thead> <tr> <th>Minima</th> <th>U16 F</th> <th>U16 G</th> <th>U18 F</th> <th>U18 G</th> <th>U20 F</th> <th>U20 G</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td></td> <td>11.90</td> <td>8.70</td> <td>9.25</td> <td>7.40</td> <td>8.70</td> <td>6.90</td> </tr> </tbody> </table> <p>(*) Pour ces épreuves, hors grimpeurs entrant déjà dans les critères de sélections précédents.</p>	Minima	U16 F	U16 G	U18 F	U18 G	U20 F	U20 G		11.90	8.70	9.25	7.40	8.70	6.90
Minima	U16 F	U16 G	U18 F	U18 G	U20 F	U20 G									
	11.90	8.70	9.25	7.40	8.70	6.90									

Championnats du monde jeunes

Dans la limite des quotas IFSC disponibles, le DTN sélectionnera les grimpeurs qui pourront participer aux championnats du monde jeunes selon un classement établi en fonction de leur meilleure place ceux ayant réalisé l'une des performances suivantes dans leur discipline, et dans cet ordre de priorité, (et respectant les minimas sur la voie record pour la vitesse) à la date de la sélection :

Championnats du Monde jeunes Voronezh 23-31 Aout 2021							
Dates de sélection pour l'ensemble des disciplines : semaine du 6 au 10 juillet 2020							
Critères de sélection							
Bloc	<ol style="list-style-type: none"> 1. Podium Championnats du monde jeunes 2019 2. ½ finaliste sur une étape de coupe du monde sénior 2021 3. Podium Championnat d'Europe jeunes Perm 2021. 4. Podium sur une étape coupe d'Europe seniors 2021 5. Podium sur une étape de coupe d'Europe jeunes 2021 <li style="background-color: yellow;">6. La première U16 et les deux premiers U16 du sélectif U16 du 10 juillet à Karma (lieu à confirmer) 						
Difficulté	<ol style="list-style-type: none"> 1. Podium Championnat du monde jeunes 2019 2. ½ finaliste sur une étape de coupe du monde sénior 2021 3. Podium Championnat d'Europe jeunes Perm 2021 4. Podium sur une étape de coupe d'Europe jeunes 2021 						
Vitesse	<ol style="list-style-type: none"> 1. Podium au championnat du Monde jeunes 2019 2. Les grimpeurs classés dans les 16 premiers d'une coupe du Monde senior 2021 3. Podium au championnat d'Europe jeunes 2021 4. Podium sur une étape de coupe d'Europe seniors 2021 ayant réalisé les minimas 5. Podium sur une étape de coupe d'Europe jeunes 2021 ayant réalisé les minimas <li style="background-color: yellow;">6. Podium sur le sélectif du 15 mai 2021 ayant réalisé les minimas. 						
	Minimas	U16 F	U16 G	U18 F	U18 G	U20 F	U20 G
		11.40	8.35	8.65	7.00	8.25	6.70

Extraits du Règlement intérieur de la FFME :

« ARTICLE 19 – SELECTIONS INTERNATIONALES

Les règles de sélection pour l'ensemble des équipes de France sont arrêtées par le conseil d'administration, sur proposition du directeur technique national.

Elles sont fondées sur des critères liés aux résultats sportifs mais également sur des considérations relatives à l'intérêt général de la FFME et des équipes de France, telles que par exemple les choix stratégiques dans une perspective de moyen ou long terme, l'état de forme du moment, le comportement au sein d'un groupe et la motivation.

Elles respectent les prescriptions en la matière de la réglementation internationale (quotas, etc.). En cas de divergences entre les règles internationales et les règles arrêtées par la FFME, les règles internationales ont prééminence.

La responsabilité de procéder aux sélections nominatives incombe au directeur technique national. Il peut déléguer cette mission.

Tout licencié sélectionné en équipe de France est tenu d'honorer sa sélection, sauf raisons médicales. En pareille circonstance, l'intéressé doit faire parvenir en temps utile un certificat médical au responsable de l'équipe de France concernée. Il peut être procédé, à la demande de la fédération, à un examen de contrôle par un médecin désigné par elle.

Pour des raisons d'équité sportive vis-à-vis de l'ensemble des sélectionnables en équipe de France, de préparation optimale des échéances et de logistique, tout licencié sélectionné en équipe de France est tenu de confirmer expressément au directeur technique national ou à son délégué, le fait qu'il accepte ladite sélection dans le délai fixé par le directeur technique national ou son délégué. En l'absence de réponse dans le délai fixé, l'intéressé sera considéré, sauf circonstance exceptionnelle laissée à l'appréciation du directeur technique national ou de son délégué, comme refusant d'honorer sa sélection.

Sans préjudice d'éventuelles sanctions disciplinaires, le refus d'honorer une sélection en l'absence de raisons médicales ou le fait de ne pas confirmer l'acceptation d'une sélection dans le délai fixé rend, sauf circonstance exceptionnelle laissée à l'appréciation du directeur technique national ou de son délégué, l'intéressé non-sélectionnable en équipe de France pour les deux épreuves suivant celle pour laquelle il avait été sélectionné.

A l'occasion des sélections nationales, les licenciés sélectionnés sont considérés comme étant en mission fédérale. A ce titre, ils se doivent de respecter les dispositions des articles 21 et 22, en particulier celles relatives aux obligations des licenciés en mission fédérale, notamment s'agissant du port intégral de la tenue officielle lors de toutes les phases de la compétition, de l'échauffement jusqu'à la cérémonie protocolaire.

ARTICLE 20 – SUIVI MEDICAL DES SPORTIFS DE HAUT NIVEAU

Les sportifs licenciés inscrits sur la liste des sportifs de haut niveau ainsi que ceux inscrits dans le projet de performance fédéral bénéficient d'une surveillance médicale particulière dans les conditions prévues par le règlement médical de la FFME.

Ils sont tenus de se prêter à l'ensemble des examens et contrôles prévus par ledit règlement et en particulier, pour ceux qui y sont soumis, au suivi médical longitudinal.

Sans préjudice d'éventuelles sanctions disciplinaires, le non-respect des dispositions du présent article rend l'intéressé :

- Non sélectionnable en équipe nationale, sauf cas de force majeure laissé à l'appréciation de la personne responsable des sélections internationales ;
- Non éligible à l'inscription sur la liste des sportifs de haut niveau ou sur la liste des sportifs espoirs.

ARTICLE 21 – IMAGE DES SPORTIFS ET DE LA FEDERATION

L'exploitation des droits visés au présent article se fait dans le respect des règlements de la FFME et des fédérations internationales auxquelles elle est, le cas échéant, affiliée.

La fédération est seule propriétaire de l'image de la FFME et de celle des équipes de France qu'elle peut exploiter.

Les sportifs licenciés sont seuls propriétaires de leur image individuelle qu'ils peuvent exploiter.

Si la FFME entend exploiter l'image individuelle d'un sportif licencié, elle doit au préalable obtenir son accord. Elle peut toutefois librement utiliser l'image des sportifs participant aux compétitions ou manifestations qu'elle organise, à des fins strictement promotionnelles, sur ses supports de communication (bulletin officiel, site Internet, ...) et à l'exclusion de toute exploitation commerciale.

Si un sportif licencié entend exploiter son image individuelle en tant que membre d'une équipe de France, il doit au préalable obtenir l'accord de la FFME.

Si un sportif licencié entend exploiter son image individuelle en dehors de tout cadre fédéral, il doit s'assurer au préalable qu'il en a la possibilité juridique. S'il le souhaite, il peut soumettre à la FFME des projets de convention de partenariat pour expertise.

La fédération peut conclure avec les sportifs licenciés des conventions en vue de mettre en œuvre, de façon harmonieuse et dans le respect des droits de chacun, les dispositions du présent article. Le cas échéant, cette convention tient compte des prescriptions du code du sport en matière de conventionnement entre la fédération et les sportifs de haut niveau.

ARTICLE 22 – MISSIONS FEDERALES

Toutes les personnes en mission fédérale (représentation au sein des instances nationales ou internationales du sport, sélections internationales, etc.) se conforment aux prescriptions du présent article.

Elles n'agissent que dans le cadre de la mission qui leur est confiée.

Elles ont un comportement digne et décent, respectueux des intérêts et de l'image de la FFME. Elles se conforment aux directives du responsable fédéral en charge de la délégation.

Elles portent la tenue et les équipements officiels de la FFME, sans y porter atteinte d'aucune manière.

En cas de manquement caractérisé à ces obligations le responsable fédéral en charge de la délégation peut, sans préjudice d'éventuelles poursuites disciplinaires ultérieures, prendre toute mesure utile propre à faire cesser le trouble causé. Ces mesures peuvent aller jusqu'au retrait immédiat de l'intéressé de la délégation fédérale. »